



Réf. : 2021-12-D-7-fr-1

Orig. : EN

Version : FR

Décisions du Comité budgétaire

Réunion des 9 et 10 novembre 2021 – Réunion en ligne sur Teams

Document approuvé par la procédure écrite n° 2021/59

III. POINTS/DECISIONS

- **Politique de formation en matière de soutien éducatif et d'éducation inclusive dans les Ecoles européennes (document 2021-01-D-30-en-5)**

La Commission européenne se félicite du document et de la politique de formation. La CE insiste sur le fait que cette Politique n'engendre pas de coûts supplémentaires pour les budgets 2021 et 2022, mais souligne qu'elle aura un impact à partir du budget 2023.

Cependant, comme il est expliqué que le Comité budgétaire a déjà pris des décisions en 2016 et 2018 dans des conditions similaires (c'est-à-dire concernant des propositions qui allaient avoir des incidences budgétaires les années suivantes, lesquelles n'avaient pas encore été approuvées), la CE approuve la Politique de formation.

L'EU IPO appuie la position de la CE.

Les Pays-Bas approuvent la proposition, mais ils encouragent les EE à la financer par une réaffectation interne du budget.

L'Espagne est favorable à l'éducation inclusive, aux mesures de soutien et à la Politique de formation.

La Pologne et l'Irlande sont favorables à la Politique de formation.

Le Comité budgétaire approuve à l'unanimité la Politique de formation en matière de soutien éducatif et d'éducation inclusive dans les Ecoles européennes. Le Comité budgétaire souligne que ses incidences financières sont neutres pour les budgets 2021 et 2022.